

MENACES SUR INTERNET

Cet internaute reçoit, le 24 novembre 2015, le message suivant :
« Notez que ce courrier a été créé avec de fausses informations et pour des raisons de discrétion nous ne pouvons pas vous révéler notre identité. Mais il est important que vous preniez le temps de lire ce message.

Nous nous permettons d'entrer en contact avec vous pour vous signaler des faits. Votre adresse mèl ainsi que votre carte nationale d'identité ont été impliquées dans une grave affaire d'arnaque et de fraude à la carte bancaire pour un montant de 2 750 000 €.

*Nous ne pouvons pas vous révéler des informations cruciales sur l'enquête en cours mais un réseau d'escrocs a été localisé à Cotonou en Bénin et votre nom est cité preuve à l'appui comme personne impliquée dans cette affaire. Votre dossier a donc été transféré à l'**Ambassade de France** afin que les autorités compétentes puissent collaborer avec **INTERPOL** sur cette affaire. »*

Il apprend également qu'il encourt une peine de 5 à 18 ans de prison, et une amende pouvant atteindre un million d'euros. Mais, heureusement, il peut contacter l'une des personnes de l'équipe d'enquête qui pourra l'aider.

Nous retrouvons ici le procédé de la double détente : à l'issue d'un délai variable, l'escroc recontacte ses anciennes victimes pour proposer une transaction financière visant à classer le dossier. Une nouvelle fois la victime sera incitée à régler de multiples sommes par mandat **Western Union** et peut donc tomber dans le piège tendu.

Le fait de joindre à ce message de menaces une copie de la carte d'identité est particulièrement efficace sur un plan psychologique. Il confirme le danger de communiquer sur internet à des inconnus des documents officiels – pièce d'identité, quittance EDF...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

